

Gouvernement du Québec Député de Trois-Rivières Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration Ministre responsable de la région de la Mauricie

Québec, le 27 janvier 2022

Monsieur Simon Jolin-Barrette Leader parlementaire du gouvernement Édifice Pamphile-Le May 1035, rue des Parlementaires 1er étage, bureau 1.39 Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 9 novembre dernier, le député de Laval-des-Rapides a soumis des questions à ma collègue, la députée de Bertrand, alors qu'elle occupait les fonctions de ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration. Considérant l'ajustement ministériel survenu le 24 novembre dernier, c'est à ce titre que j'ai le plaisir de répondre, par la présente, aux interrogations du député.

Simon,

Quant à la première question relative à la fixation des cibles visant à évaluer la performance du MIFI en contexte de pandémie, je tiens d'emblée à rappeler au député l'impact significatif que cette crise sanitaire sans précédent a généré sur le quotidien des Québécoises et des Québécois. Le député ne peut ignorer les nombreux impacts qui ont forcé le virage vers une nouvelle réalité que nous connaissons aujourd'hui et qui a exigé une grande capacité d'adaptation de la part de tous les acteurs de la société. Le gouvernement du Québec et les ministères et organismes qui le composent ne font pas exception. C'est pourquoi le Secrétariat du Conseil du trésor a transmis dans l'ensemble de l'appareil gouvernemental la consigne de valider que le plan stratégique était toujours d'actualité dans le contexte pandémique. Le MIFI a donc accordé toute l'importance nécessaire à cet organisme et a décidé de revoir ses cibles en cohérence des impacts de la pandémie sur nos activités.

Téléphone: 514 873-0638 Télécopieur: 514 873-0004 Quant à la deuxième question à savoir le montant de la compensation financière versée pour l'année financière 2020-2021 par le gouvernement fédéral au gouvernement du Québec en vertu de l'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubins, le Québec a reçu une compensation de 650 300 000 \$.

Quant à la troisième question qui concerne la publication périodique des bulletins statistiques portant sur l'immigration permanente au Québec, il importe de préciser et de rectifier certains faits. Depuis notre arrivée au pouvoir, l'information relative à l'immigration au Québec est plus accessible que jamais. Rappelons que depuis janvier 2020, notre gouvernement a bonifié les publications à cet effet, en y ajoutant un nouvel outil intitulé *Les Chiffres de l'immigration permanente au Québec*, publié de façon trimestrielle, c'est-à-dire quatre fois par année. Je tiens donc à rassurer le député et je l'invite à consulter ces données que notre gouvernement rend accessibles au public sur une base périodique. Enfin, comme vous le savez, l'intégrité et la transparence sont des valeurs fondamentales de notre gouvernement, lesquelles guident notre action, notamment dans la diffusion des statistiques relatives à l'immigration au Québec.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,

Jean Boulet

bean Boulet